

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028

## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 095-51



Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	112 300	0	0	0	200	1 400	0	0	0	113 900
<b>2023-2028</b>	<b>92 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>1 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>94 000</b>
Δ	-18%	-	-	-	0%	-14%	-	-	-	-17%

#### Enjeu relié aux résultats préliminaires

- ▶ Mortalité liée à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en cours

### Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 095-51 a été produit pour la période 2015-2018 et mis à jour pour la période 2018-2023. Il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.



### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Impact de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (-18 700 m<sup>3</sup> bruts/an)
- ▶ Retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines (-1 200 m<sup>3</sup> bruts/an)

### Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	1 100	0	200	0
<b>2023-2028</b>	<b>900</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>0</b>
Δ	-18%	-	0%	-

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Réduction des coupes totales proportionnelle à la réduction des possibilités forestières

### Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	0	0	0	0
<b>2023-2028</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Δ	-	-	-	-

### Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 76 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de 76 000 \$, soit 100 %.



## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	312 690	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	85 750	27%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	81 590	26%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	145 350	46%

### Principal changement dans le territoire

La superficie présentée intègre la modification à la limite territoriale des forêts attribuables annoncée en 2016. Cette modification était déjà considérée dans les possibilités 2018-2023. Pour plus d'informations sur le sujet, voir la section Documentation complémentaire ci-dessous.

## Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration<sup>1</sup> ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*<sup>2</sup>. Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

L'éloignement des usines de l'unité d'aménagement forestier 095-51 y limite les travaux forestiers. Cette unité d'aménagement ne fait pas partie du 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier du Québec méridional. Aucun portrait forestier à jour pour ce territoire n'existe.

<sup>1</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

<sup>2</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>

## Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour les périodes 2015-2018 et 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul. Elle se trouve aux endroits suivants :

### Rapport final pour la période 2015-2018

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/possibilites-forestieres/archives/>

### Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/fiche\\_limite-nordique\\_manouane\\_manicouagan\\_mars\\_2018.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/fiche_limite-nordique_manouane_manicouagan_mars_2018.pdf)

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 21 février 2022